

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2014

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Ghislain TRABICHET, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme BONDAZ Marlène

Le compte-rendu du 11 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est réuni ce même jour à 19h et dit que les membres extérieurs nommés au CCAS sont Françoise Bouvier, Félix Tagand, Viviane Trabichet et Anne-Marie Weyeneth.

Pour compléter l'information demandée lors du précédent conseil concernant la participation de la commune au SIDISST, Madame le Maire explique que cette participation est fixée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du nombre d'interventions de secours qui ont eu lieu sur la commune. Les services fiscaux se chargent ensuite de fixer le taux permettant le recouvrement de cette contribution par le contribuable.

Concernant l'aménagement de l'ancien secrétariat de la mairie pour les élus, Madame le Maire indique qu'un bureau a été récupéré et installé en mairie. L'acquisition d'un ordinateur portable est en cours via la société Pronô Informatique.

I – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014

Madame le Maire présente aux nouveaux élus le budget primitif en expliquant quelques règles budgétaires de base.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal en mars dernier, le budget primitif 2014 a été établi en intégrant des dépenses d'investissement déjà engagées par le précédent Conseil Municipal (installations de voirie, tableaux numériques école primaire).

Ce budget à minima, est un budget de transition. Aucun gros projet d'investissement n'est prévu pour l'année 2014, des dépenses pourront toutefois être réalisées selon les besoins rencontrés dans les prochains mois.

En section de fonctionnement, une baisse de 70 000€ est constatée par rapport au budget primitif 2013. Cette diminution est essentiellement liée au transfert des compétences «voirie communale» et «école de musique» à la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC). En recettes de fonctionnement, la baisse du produit fiscal correspond à la mise en place de la fiscalité additionnelle par la Communauté de Communes pour 100 000€.

Une analyse de la dette communale est présentée, une réflexion sera engagée pour d'éventuelles renégociations.

Le budget primitif est voté, à l'unanimité. Il s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 667 941,37 € en section d'investissement, et à la somme de 641 373,99 € en section de fonctionnement.

II – VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2014

Comme pour le budget principal, aucun programme important d'investissement n'est prévu pour l'année 2014.

Le budget primitif du service eau assainissement est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 194 505,34 € en section d'investissement, et à la somme de 153 315,88 € en section de fonctionnement.

III – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la situation actuelle des taux d'imposition de la commune, fixés comme suit:

Taxe d'habitation:	16,44 %
Taxe foncière bâti:	11,33 %
Taxe foncière non bâti:	95,92 %
Cotisation foncière des entreprises	21,76 %

Elle fait part également des taux votés par la Communauté de Communes du Haut-Chablais pour l'année 2014, soit :

Taxe d'habitation:	5,99 %
Taxe foncière bâti:	5,27 %
Taxe foncière non bâti:	24,12 %
Cotisation foncière des entreprises	7,32 %

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation:	10,45 %
Taxe foncière bâti:	6,06 %
Taxe foncière non bâti:	60,97 %
Cotisation foncière des entreprises	13,23 %

Il est précisé que les taux votés ont été déterminés pour qu'il n'y ait pas de hausse d'impôts pour le contribuable, en dehors de l'évolution des bases fiscales fixée en Loi de Finances.

IV – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SMDEA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (S.M.D.E.A.), demandant à la Commune de désigner un représentant auprès de ce syndicat. Le SMDEA, organisme créé par le Conseil Général, auquel la commune adhère, apporte un appui financier dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Laurent NAZAIRE pour représenter la Commune de VAILLY auprès de ce syndicat.

V – AVENANT AU BAIL DE LOCATION AVEC L'ASSOCIATION « LES BOUT'CHOU DU BREVON »

Madame le Maire expose qu'un bail de location était initialement passé avec l'association « Les Bout'Chou du Brevon » pour les locaux occupés dans l'ancien presbytère et les loyers directement facturés à l'association. La compétence petite enfance ayant été transférée à la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) depuis le 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire de passer un avenant à ce bail de location qui stipule que la Communauté de Communes se substitue à l'association « Les Bout'Chou du Brevon », les loyers seront désormais facturés à la CCHC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au bail de location proposé et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

VI – CONVENTION AVEC LE CDG 74 POUR INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'intervention régulière de l'archiviste du Centre de Gestion de Haute-Savoie en 2010, 2011 et 2012 pour traiter les archives administratives de la commune. Pour que ce travail ne perde pas son intérêt, elle précise qu'il est nécessaire de faire régulièrement un entretien des archives. Elle propose donc de faire à nouveau appel à l'archiviste du CDG 74 pour effectuer ce travail de maintenance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire appel à l'archiviste du CDG 74 pour la maintenance annuelle des archives de la Commune, autorise Madame le Maire à signer la convention et le règlement de mise à disposition à intervenir avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie, et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014.

VII – CONVENTIONS ALPAGES

Madame le Maire rappelle que les conventions avec la Gaec Les Choucas pour la location des alpages de la Grange Neuve, de la Paraz, du Sciard se sont terminées fin 2013. Après rencontre avec les représentants de la Gaec Les Choucas (Mrs Chatelain David et Stéphane), il s'avère qu'ils ne souhaitent pas renouveler la convention.

Monsieur Jean-Rémi Chevallet accepte de reprendre ces alpages aux conditions qui restent à définir. La commission agriculture est chargée de faire le tour des alpages et du chalet qui y est associé avec Jean-Rémi Chevallet afin d'établir un état des lieux précis.

Des compléments d'informations seront donnés lors du prochain conseil municipal et délibération sera prise pour un départ de convention au 1^{er} juin prochain.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Berges du Brevon**: une rencontre a eu lieu avec le représentant de l'ONF sur les berges du Brevon au Pont des Aix, un curage sous le pont étant nécessaire pour éviter des débordements en cas de grosse crue. Les impératifs liés au respect des cours d'eau étant particulièrement stricts, l'ONF se propose d'aider la commune à monter le dossier de demande à faire à la police de l'eau.
- **Périscolarité et rythmes scolaires**: Madame le Maire informe le conseil qu'elle a rencontré les représentants des parents au sujet des nouveaux rythmes scolaires et de la périscolarité. Une enquête sur les besoins réels et attentes des parents est demandée avant d'aller plus loin dans ce dossier.
- **SIVU DU Val d'Hermone**: une première réunion a eu lieu avec les délégués des trois communes, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du nouveau président de ce syndicat qui gère l'école maternelle du Val d'Hermone, Roland Vernaz étant élu sortant. Laurence Trabichet, conseillère municipale à Lullin, a été élue présidente du SIVU et Michaël Stehlin a été élu vice-président.
- **Travaux divers** : il est signalé que la porte d'entrée de la salle des fêtes pose quelques problèmes de fermeture, ainsi que les barrières du balcon du multi accueil et du départ de la route des Aix au-dessus de la salle des fêtes. La réfection de ces deux garde-corps sera effectuée en interne par les employés municipaux.
- **Voirie**: une rencontre a eu lieu avec Gilles Charlier, responsable technique de la Communauté de Communes. Le planning pour le fauchage et l'entretien de la voirie a été fait. Une rencontre de la commission voirie est à prévoir pour faire le point.

- Vogue 2014 : A la demande des organisateurs de la manifestation et après entretien avec le responsable du CERD, il a été convenu que les écluses seraient momentanément supprimées pour des raisons de sécurité et de fluidité du trafic.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 23 mai 2014 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h15.

Le Maire,

Yannick TRABICHET